



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

EXTRAIT DU REG

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 084-218401248-20240404-5312024-BF



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0531-2024 Séance du 04 avril 2024**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 21 mars 2024
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 13 Quorum : 7 Présents : 9 Exprimés : 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mr Jean-Pierre PEYREROL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Patrick SIMBOLOTTI, Jean-Christophe BOYET

Absents excusés : Marine BERGER, Gaël EVRARD, Sophie BOUCHOUX

Procurations:
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ET DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Le budget primitif de **2024** pour la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT : 1 294 458,03 €

SECTION INVESTISSEMENT : 1 855 247,10 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2024 pour la commune, tel qu'il est présenté,

- **VOTE** l'attribution des subventions allouées aux associations pour l'année **2024**, selon le tableau présenté ci-dessous :




6574	ASSIF Feux de Forêt	500,00 €
65748	MUTILES ANCIENS COMBATTANTS	260,00 €
65748	CAT'PATTES EN LUBERON	300,00 €
65748	COMITE DES FETES	15 000,00 €
65748	COOP SCOLAIRE -OCCE 84 pour 3 classes	900,00 €
65748	DON DU SANG	260,00 €

65748	FOYER AMICAL SAUMANAIS	
65748	LITERA	
65748	MIRA EUROPE	260,00 €
65748	MUSIDANCE	260,00 €
65748	PARENTS D'ELEVES	1 000,00 €
65748	PIERRE SECHE EN VAUCLUSE	500,00 €
65748	SAPEURS POMPIERS AMLE ISLE	70,00 €
65748	SAPEURS POMPIERS AVIGNON	70,00 €
65748	SAUMANE OMNISPORT	1000,00 €
65748	SAUMANENCO STE CHASSE	500,00 €
65748	ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE SAUMANE	1 000,00 €
65748	RESTAURANT DU CŒUR	300,00 €
65748	LA CROIX ROUGE	260,00 €
65748	DDEN 84 Délégués départementaux éducation nationale	50.00 €

Subventions exceptionnelles

6748	LITERA-20EME ANNIVERSAIRE	500,00 €
6748	TRAIL BCI	260,00 €

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Jean-Pierre PEYREROL</p>		<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.